Evêché de Boma
B.P. 72 Boma
Kongo Central (RDC)

LETTRE PASTORALE

Remise des enveloppes
Collecte diocésaine annuelle des fonds des MAC et Chorales 2014-2015

Aux Curés, Administrateurs paroissiaux et Aumôniers diocésains des MAC

Chers frères et soeurs,

Que la Paix du Christ Notre Seigneur soit avec vous !

Le calendrier épiscopal du mois d'octobre avait déjà, par anticipation prudente, annoncé les dates où la remise des enveloppes de la collecte des fonds des MAC et Chorales va avoir lieu. (le dimanche 29 novembre à **Maduda** pour les doyennés de Kuimba, Tshela et Maduda ; le dimanche 6 décembre à **Boma Cathédrale** pour les doyennés de Boma, Moanda et Tseke-Mbanza ; le dimanche 13 décembre à **Lukula** pour les doyennés de Kangu, Mbata-Mbenge et Lukula). Je voudrais rappeler ci-après quelques principes pour permettre au bon déroulement de cette pratique.

1. **Cette collecte des Chorales et des MAC, qui sera remise à l'évêque, ne concerne que le Carême de partage et la Propagation de la Foi. Et chaque membre doit à l'évêque 4.500 FC pour les adultes et 2.250 FC pour les jeunes.**
2. **L'argent peut être déposé à la Procure avant la remise des enveloppes tout en indiquant la provenance. Les enveloppes seront comme des chèques dont la provision est à la Procure.**
3. **Une personne qui est dans plusieurs regroupements (MAC, Chorales) choisit de payer pour un seul regroupement. Un jeune élève d'une école catholique gérée par la Coordination et qui fait partie d'une Chorale ou d'un MAC ne paie pas dans le MAC et dans la Chorale, mais son nom sera mentionné dans son regroupement en ayant soin d'indique : « élève de telle école ».**
4. **Mgr l'Évêque ristournera à chaque groupe 10% de sa contribution globale.**
5. **Tout contribuable doit être inscrit sur sa liste (nom, prénom, paroisse, chorale ou MAC) avec le montant de sa contribution.**
6. **À la clôture de l'année, les diverses contributions seront comptabilisées dans leurs paroisses respectives.**
7. **À la remise des enveloppes à l'évêque il n'est pas nécessaire que tous les membres soient présents. Une délégation de chaque paroisse voire du doyenné apportera les diverses enveloppes bien identifiées : montant global de chaque MAC ou Chorale, et à l'intérieur des enveloppes la liste : nom, prénom, paroisse, chorale ou MAC avec le montant de chaque contribuable.**
8. **Pour permettre à l'évêque d'offrir à chaque contribuable une carte diocésaine de son groupe, il faut qu'il ait une forte participation des membres. Les chorales et les MAC qui ne se conforment pas à cette pratique se verront rayer de la liste des chorales et MAC du diocèse de Boma.**

Chers Curés, Administrateurs paroissiaux et Aumôniers,
Vous êtes priés, chacun à son niveau, d'expliquer et d'animer les concernés.

Sur chacun de nos frères et sœurs, membres des MAC et des Chorales, j'implore la bénédiction de l'Éternel.

Fait à Boma, le 18 Octobre 2015
Mbuka Cyprien, cicm